

Durée :	224h à 238h
Dates :	Automne 2021 (voir calendrier en PJ)
Lieu :	ARFRIPS LYON 10, Impasse Pierre 69 009 LYON ARFRIPS VALENCE 19, avenue Victor Hugo 26 000 VALENCE
Délai d'accès :	Inscription jusqu'à 15 jours avant le démarrage de la session



Qualification de Maître.sse de Maison

Formation qualifiante
Certification de Niveau 3



Réf : 20008
Réf CARIF / OREF : - 68579

GROUPEMENT

L'ARFRIPS, en partenariat avec l'ADEA Formations et OCELLIA Echirolles, est habilitée par l'OPCO Santé pour la mise en œuvre de la « qualification professionnelle Maître.sse de Maison » selon le référentiel de certification validé par la CPNE-FP le 30 juin 2020. Pour être au plus près des besoins des employeurs, l'ARFRIPS, l'ADEA Formations et OCELLIA ont entrepris depuis plusieurs années de mutualiser leurs compétences au travers de certains dispositifs de formation.

Ce partenariat nous permet de pouvoir couvrir un territoire suffisamment large de la région Auvergne-Rhône-Alpes et proposer cette formation dans les départements suivant :

- Ain (ADEA formations)
- Rhône (ARFRIPS)
- Drôme (ARFRIPS)
- Isère (OCELLIA)

PRESENTATION ET OBJECTIFS

Le métier de **Maîtresse de Maison** requiert une certaine polyvalence puisqu'elle assume, au sein d'un établissement, le bon fonctionnement d'un cadre vie en prenant en charge les repas, le linge, le nettoyage des locaux par exemple. Souvent en lien avec une équipe éducative, elle contribue aussi à l'accompagnement des usagers dans l'établissement.

Maîtriser à terme l'ensemble des compétences constitutives de l'activité de Maître.sse de maison :

- Assurer les conditions de l'accueil et de la sortie des usagers.
- Assurer l'hygiène et la sécurité des usagers et des locaux.
- Garantir la qualité et l'adaptation du cadre de vie au projet d'établissement.
- Animer et gérer un espace dédié à une activité technique.

Valider les compétences de la formation Maître.sse de Maison

TAUX DE REUSSITE	TARIF	COÛTS EN PLUS	FINANCEMENT	ÉLIGIBLE CPF	NOMBRE DE PARTICIPANTS	BLOCS DE COMPÉTENCES	EQUIVALENCE	PASSERELLE
100 %	12,50€ / heure	0€	Personnel, OPCO, CPF	Oui	De 8 à 16 personnes	Dissociables	Aucune	Possible

PROGRAMME

Cette formation est construite à partir de 3 blocs de formation :

Bloc 1 : Adaptation, qualité, sécurité du cadre de vie = 70 heures

Rôle et fonction du (de la) maître.sse de maison – Qualité et sécurité du cadre de vie – Entretien du cadre de vie – Entretien du linge – Préparation des repas et hygiène alimentaire.

Bloc 2 : Accompagnement des personnes = 84 heures

Rôle et fonction du (de la) maître.sse de maison quant à l'accompagnement des personnes – Les problématiques des publics – Les fondements et les méthodes de l'accompagnement – Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort.

Bloc 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle = 49 heures

Le cadre institutionnel de la fonction – Le travail en équipe pluri-professionnelle.

+ Module d'accompagnement méthodologique = 21 heures

(Méthodologie de préparation des épreuves – Soutenance).

ou

+ Module d'accompagnement méthodologique renforcé = 35 heures

(à destination des publics en difficulté avec l'écrit et les outils numériques).

Validation de formation :

Attestation de formation.

Attestation de qualification de Maître.sse de Maison ou Attestation de validation des blocs de compétences.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Pédagogie interactive et participative, travaux dirigés, actions collectives, soutenances orales...

Cours magistraux et interactifs assurés par des formateurs permanents et extérieurs, agréés et reconnus.

Suivi des parcours assuré par les formateurs permanents.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc 1 = Étude de cas tirée au sort et présentée devant un jury.

Bloc 2 = Analyse préparée d'une situation d'accompagnement vécue et présentation devant un jury.

Bloc 3 = Présentation d'une fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice du candidat (ou de la candidate) assortie d'un dossier de preuves, à un jury.

Public :

1. Salariés du secteur social, médico-social et sanitaire, ou personnes ayant exercé le métier à minima 3 mois dans les 3 dernières années.
2. Demandeurs d'emploi et personnes en reconversion.

Prérequis :

1. Pour les salariés du secteur :
Réaliser un positionnement* en amont de l'entrée en formation
2. Demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion :
– Avoir réalisé une PMSMP (Période de découverte du métier) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur.
– Réaliser un positionnement*
*Positionnement = tests écrits + entretien de motivation)

Débouchés :

Possibilité de s'orienter vers des diplômes de niveau 4 (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ou Moniteur Éducateur)

